SERIES 780 ET 880

GARANTIES

10 ANS STRUCTURE DE LA COQUE

Sundance Spas, Inc. garantit la coque contre tout défaut de structure pouvant entrainer une fuite d'eau, et cela pour une période de 10 ans à compter de la date d'installation du spa.

2 ANS PLOMBERIE

Sundance Spas, Inc. garantit la tuyauterie contre toute fuite due à un défaut de montage ou de matériel utilisé, pour une durée de 2 ans à compter de la date d'installation du spa.



7 ANS SURFACE DE LA COQUE

Sundance Spas, Inc. garantit l'acrylique contre toute fissure, cloquage, ou séparation entre l'acrylique et le reste du « rigid bond » pour une durée de 7 ans à compter de la date d'installation du spa.

2 ANS EQUIPEMENTS ET SYSTEMES DE CONTROLE

Sundance Spas, Inc. garantit les composants électriques ou électroniques (excepté la télécommande du système audio) et tout spécifiquement les pompes, le réchauffeur, le blower, les sondes, le panel de commande, la carte électronique pour une durée De 2 ans à compter de la date d'installation du spa.

Garantie pour les autres composants : Les coussins, les filtres et l'aspect de la jupe ne sont plus garantis une fois le spa installé et après constatation du parfait état de tous ces éléments. La garantie de la télécommande du système audio est de 90 jours à partir de la date d'installation. Tous les autres éléments tels le TerraStone, les jupes SunStrong (contre toute fissure ultérieure ou changement de couleur de la matière), tous les éléments relatifs au système audio - excepté la télécommande - (poste radio/CD/Ipod, enceintes, panel de commande fixe (sur 780), caisson de basse, trappe d'accès au système audio, transformateur), ozonateur, éclairage LED, dessus de skimmer et hydrojets sont garantis pour une durée de 2 ans à compter de la date d'installation du spa. La garantie de la couverture est de 2 ans contre toute détérioration anormale.

La garantie des équipements, systèmes de contrôle, de plomberie et des articles contenus dans le chapitre « Garantie pour les autres composants », s'applique sur les pièces. Main d'œuvre et déplacements sont à la charge du vendeur. Nous demandons le renvoi de certaines pièces comme les cartes électroniques, panels de contrôle, systèmes d'ozones, système audio, pompes et blowers pour vérification.

Responsabilité du client : L'utilisateur a une part de responsabilité au niveau de la garantie, car celle-ci tient compte du respect des instructions contenues dans le manuel d'utilisation (propreté de l'eau, contrôle du PH, pas de matières abrasives pour le nettoyage du spa pouvant rayer l'acrylique ou la jupe).

Responsabilité du vendeur : Le spa se doit d'être posé sur une surface prévue à cet effet, apte à supporter la charge, totalement plane et lisse pour éviter toute distorsion de la coque dont les conséquences pourraient être néfastes et ne seraient pas prises en garantie. Le revendeur se doit également de sensibiliser ses clients sur leur responsabilité par rapport aux règles d'hygiène et d'entretien mentionnées dans le manuel de l'utilisateur.



Lot Dona Maria – rue Berrua – 64210 Bidart
Tél : 05 59 54 70 38 / Fax : 05 59 51 28 42
technique@sundance-spas.fr